

FEDERATION  
DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES  
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC  
(FAPEEP)

Le Président

Papeete, le mardi 05 décembre 2017  
N°069/Fapeep/2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Que les grévistes de la Cuisine centrale de Papeete  
ne cherchent pas de faux-coupables aux problèmes dont ils sont seuls responsables !**

La fédération des associations de parents d'élèves, représentative des intérêts des APE des écoles de Papeete, ne peut tolérer les propos tenus à leur égard par les représentants de la CSIP, dans un quotidien de la place. Elle réproouve avec force la mauvaise foi dont ils font preuve !

Après avoir bloqué illégalement les accès des Cuisines centrales de Papeete et de Faaa, pour empêcher délibérément la livraison en temps et en heure, des 4.500 repas du midi à destination des enfants dans les cantines des écoles, sans scrupule ni gêne, les grévistes viennent maintenant rendre coupable les associations de parents d'élèves les accusant « *d'avoir plombé la Cuisine Centrale, depuis des années, par les retards et les non-paiements des coûts des repas fournis par la Cuisine.* » M. Layton s'avance même à dire que les APE réalisent « *une plus-value sur le travail effectué par le personnel de la Cuisine Centrale !* »

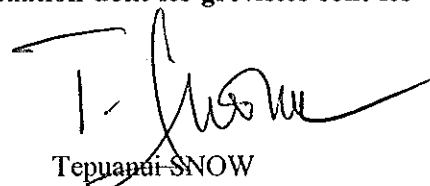
Sur quels fondements s'appuient les grévistes pour parler d'une soi-disant « *plus-value* », alors que M. Layton avoue lui-même les difficultés rencontrées par les APE, qui peinent à régler leur facture auprès de la Cuisine centrale de Papeete ! Une contradiction qui dénote manifestement de la méconnaissance du dossier par ce dernier !

La fédération rappelle que dans le cadre de l'exercice de la compétence de la restauration scolaire, les associations de parents d'élèves des écoles publiques du 1<sup>er</sup> degré de la commune de Papeete exercent une mission de service publique. Selon la circulaire du Haut-commissaire portant sur l'organisation de cette mission, elles ont l'obligation de « *proposer une alimentation présentant les garanties d'hygiène, de sécurité et d'équilibre nutritionnel à un prix nettement inférieur au prix du marché* », tout en devant respecter l'ensemble des obligations qui leur incombent en tant qu'employeur, ce qui induit des charges de fonctionnement qui peuvent peser lourdement, dans leur prix facturé aux parents.

Quelle indécence que de venir finalement rendre responsable les bureaux d'associations, composés de parents d'élèves BENEVOLES, de l'échec de leurs négociations !

La fédération appelle les représentants syndicaux à savoir raison garder, dans la résolution de ce conflit social.

Laissons les enfants, représentés légalement par les associations de parents d'élèves, en dehors de toutes revendications, plutôt que de chercher un faux-coupable, à une situation dont les grévistes sont les seuls responsables !



Tepuani SNOW